



### **Rappel règlement ▪ Durée de la rencontre**

A partir des quarts de finale, **les matchs se dérouleront en match de deux fois vingt minutes (2x20 minutes) avec arrêt du chronomètre.**

En cas d'égalité à l'issue du match, les deux équipes seront départagées par l'épreuve des "tirs au but". 3 tirs au but par équipe, puis si toujours égalité mort subite.

## **1.2 – REGIONAL 2 FUTSAL**

Match n° 53201729 : Régional 2 Futsal : Poule A : US JOIGNY – MONTCEAU FUTSAL CLUB du 24 mars 2025

La commission prend connaissance du mail du club de US JOIGNY qui demande le remboursement des frais engagés pour le déplacement.

Le club de MONTCEAU FUTSAL CLUB reconnaît avoir oublié de prévenir le club de JOIGNY de son non-déplacement.

La commission transmet au service comptabilité pour prise en compte.

Mail MONTCEAU FUTSAL CLUB:

La Commission Sportive prend connaissance du mail du club de MONTCEAU FUTSAL CLUB indiquant sa volonté de faire forfait général pour le championnat Régional 2 Futsal - 2024-2025.

### **Amende : 250 euros pour forfait général**

La Commission Compétitions Futsal et Nouvelles Pratiques informe les autres clubs que les résultats pour le compte des premières journées sont donc annulés conformément au règlement au règlement.

### **ARTICLE 7 - EXCLUSION DE COMPÉTITIONS, MISE HORS COMPÉTITIONS, FORFAIT GÉNÉRAL**

1. Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu d'un championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé par la commission compétente, il est classé dernier et comptabilisé comme tel. Si une telle situation intervient avant les quatre (4) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matches contre ce club sont annulés. Si une telle situation intervient au cours des quatre (4) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matches joués restent acquis, les matches non encore disputés, sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0.

2. Pour les autres cas, il sera fait application des dispositions des articles 130 et 234 des RG de la FFF.

## **1.3 – REGIONAL 1 FEMININE FUTSAL**

Match n° 53212568 : R1F FUTSAL : Journée 3 : F5 DIJON METROPOLE – IS SELONGEY FOOTBALL du 07 avril 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au Lundi 14 Avril 2025 à 21h15 au Gymnase André Sellenet à Dijon.

Match n° 53212683 : R1F FUTSAL : Journée 4 : F5 DIJON METROPOLE – BESANCON ACADEMIE FUTSAL du 21 avril 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au Lundi 05 mai 2025 à 21h15 au Gymnase André Sellenet à Dijon.

## 3.1 – ECOUPE DE FRANCE

**Tirage au sort des ¼ de Finale de la eCoupe de France qui se déroulera le week-end du 11 et 12 Avril 2025 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :**

Antoine COURTIER – RC SAONOIS (70)	-	Yoann QUERRARD – FC MORTEAU MONTLEBON (25)	<b>MATCH 1</b>
Ismaël BOUDEBZA – HERICOURT S. GX (70)	-	Julien BATTESTI – FC GUEUGNON (71)	<b>MATCH 2</b>
Romain VINATY – MALAY LE GRAND SC (89)	-	Maxime CRETENET – BRESSE JURA FOOT (39)	<b>MATCH 3</b>
Didier BRIGAND – FC VAL DE NORGE (21)	-	Corentin PELLEGRIN – FC GUEUGNON (21)	<b>MATCH 4</b>

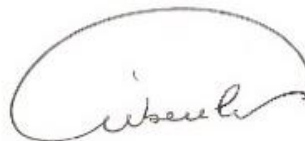
### ✓ TABLEAU FINAL – DIVERSES INFORMATION

La Finale Régionale eCoupe de France qui se déroulera le **Vendredi 11 Avril et Samedi 12 Avril 2025** au siège de la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football, Astragale – Forum, 15 rue Ernest Champeaux 21000 DIJON.

*\*En cas d'absence, une amende sera alors infligée au club représenté par le licencié absent.*

- **Le Vendredi 11 Avril 2025** : Convocation des équipes à 18H30 – début de la compétition 19h30 environ pour une fin la première soirée autour de 23h00.  
La nuitée pour les joueurs est prise en charge par la Ligue.
- **Le Samedi 12 Avril** : Reprise des matchs et des finales Haute et Basse selon les résultats de la vieille - Remise des récompenses à 12h30 - Départ des équipes à 13h00

**Le Président Commission Régionale  
Compétitions Futsal et Nouvelles Pratiques**



**Albert GIBOULET**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*